Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20261117-DELIB51_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N°	2026	051

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation : 6 novembre 2026

Convocation affichée le : 6 novembre 2026

Liste des délibérations affichée le : 13 novembre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**13**
Pouvoirs	00
Votants	**14**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Christophe GAIGNERIE, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Etaient présents :
M. Jean-Christophe GAIGNERIE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Angélique MÉLIGNER, M. Ludovic EVEN, M. Gaëtan COUVRIE, M. Maxime VILBOUX, Mme Carine GEFFROY, Mme Marie-Haude SAUDRAIS, Mme Amandine MANDARON, Mme Emeline BELTRAM, Mme Carolane PANNIER--PERRET, M. Kevin ANDRÉ, Mme Solène BOCHER.
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Kevin POIRIER, M. Ludovic CHASSAN (a donné pouvoir à Mme Amandine MANDARON)

Secrétaire de séance : M. Kevin ANDRÉ a été désigné Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Choix du devis pour la mission coordination Sécurité et Protection de la santé

Mme la Conseillère Emeline Beltram présente au Conseil municipal les devis pour la mission Coordination Sécurité et Protection de la santé pour la réhabilitation du patronage.
La commune a reçu deux devis

Entreprises	Prix HT
Alpes Contrôles	4 760 €
COBATI	5 062 €
BTP Consultant	5 508 €

Mme la Conseillère Emeline Beltram propose au Conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise COBATI. Celle-ci proposant une offre plus complète (rédaction de rapport).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver le devis de l'entreprise COBATI pour la mission Coordination Sécurité et Protection de la santé pour la réhabilitation du patronage pour un montant de 5 062 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Jean-Christophe GAIGNERIE.

MAIRIE de MINIAC-SOUS-BECHEREL (Ille-et-Vilaine)